

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 23-2026

Séance du 07 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le sept du mois d'avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Serge PUYPE, Maire.

Nombre de CONSEILLERS :

- en exercice : 11
- Présents : 10
- VOTANTS : 11

Présents : CLEYET Pascale, PUYPE Serge, DUSSURGET Michel, FRANCOZ-GESLAND Christine, SURNON Francis, CROZAT Charles, COMBET Christophe, VIGIER Gwendoline, VEGNANT Karine, DUPUI Jean-Baptiste

Date de :

- La convocation : 02/04/2026
- l'affichage : 02/04/2026

Absent(s) excusé(es) : Caroline TOURNER (**procuration à Serge PUYPE**)

Secrétaire de séance : Pascale CLEYET

OBJET : MISE EN PLACE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENCE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet qui fait référence à la circulaire du Ministère de la Défense du 26 octobre 2011, ainsi depuis 2001 année de la mise en œuvre du programme de professionnalisation des armées et de suspension de la conscription, chaque conseil municipal a la possibilité de désigner en son sein un correspondant défense.

Il est donc nécessaire de désigner un correspondant défense qui aura pour mission :

- D'informer les citoyens de la possibilité qui leur est offerte de participer aux activités de défense au titre des préparations militaires, du volontariat et de la réserve militaire,
- De promouvoir les métiers de la défense,
- De sensibiliser les jeunes au devoir de mémoire, en réalisant par exemple des manifestations à l'occasion des fêtes nationales, de célébrations ou de commémorations,
- D'organiser des visites de sites militaires, des conférences débats...

Après délibération le Conseil Municipal désigne à l'unanimité **M. Charles CROZAT**.

Ainsi fait et délibéré les jour et an que dessus.
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Pascale CLEYET

Le Maire,

Serge PUYPE

